

Eduquer aux usages et aux risques du numérique

Le médiateur doit inculquer des formes d'autorégulation de l'usage des médias, avec des stratégies d'éducation. Le rôle du médiateur est d'apprendre à trier et authentifier l'information, à évaluer et construire des savoirs.

Serge Tisseron : « il faut que les enseignants comprennent que la bonne utilisation du numérique n'est liée que pour une petite partie à la connaissance des techniques du numérique qui s'apprennent au cours de son utilisation. Ce qui est primordial, c'est que les élèves intègrent les repères de la culture narrative ».

On pratique mieux les écrans si on a un bagage culturel avant de fréquenter les écrans. Il est nécessaire d'introduire les écrans comme des outils d'interactions et d'échanges. Il faut d'abord que les enfants interagissent entre eux autour d'un écran sans internet avant d'être seul face à lui pour éviter de créer un modèle d'utilisation solitaire.

Le médiateur doit favoriser un usage responsable des réseaux et des services numériques, il faut accompagner les utilisateurs vers une véritable maîtrise des concepts leur permettant d'être des utilisateurs avisés des outils, services et ressources dans une société de l'information et de la communication en rapide évolution.

Avec l'utilisation des réseaux sociaux, il est indispensable d'exposer les usages et les risques quant à leur utilisation. En ce qui concerne la communication et les échanges, il faut sensibiliser à la e-réputation, à la divulgation des données personnelles, à l'exposition de son intimité, au cyber-harcèlement, à l'usurpation d'identité, à l'adhésion à des groupes problématiques et à l'illégalité. Pour la recherche et la documentation, il faut leur apprendre à faire attention à la véracité des informations, aux contenus choquants, aux images violentes et à vérifier ses sources. Pour le streaming, il faut les sensibiliser au respect des droits d'auteurs, à l'illégalité, aux amendes et à l'exposition à des contenus problématiques.

Sa présence sur internet

Il faut savoir que quand vous allez sur internet, tout ce que vous faites est enregistré, dès qu'on consulte un site et qu'on entre des mots-clés ou qu'on clique sur un lien, le navigateur qu'on utilise se souvient de nos recherches et propose donc à notre prochaine connexion le début des liens ou des mots-clés qu'on a consultés.

Dès que vous surfez, des petits fichiers qu'on appelle « cookies » sont déposés sur votre navigateur pour enregistrer votre activité. C'est avec les cookies, que vous avez des publicités qui sont ciblées par rapport à vos précédentes recherches.

Votre téléphone fournit également des informations surtout si vous avez activé la géolocalisation.

Pour parer à cet « espionnage », il faut supprimer les cookies des navigateurs, passer en mode « navigation privée », désactiver la géolocalisation, ne remplir que les champs obligatoires sur les formulaires et ne pas publier n'importe quoi.

Même si vous avez autorisé les sites à collecter vos données personnelles, vous avez le droit d'exiger de les consulter et de les modifier, vous pouvez exercer votre droit d'opposition, exiger leur suppression lorsqu'elles ne sont pas nécessaires pour fournir le service que vous avez demandé et/ou lorsqu'elles sont utilisées pour vous adresser des offres commerciales, notamment personnalisées.

Il faut également faire attention aux affaires qui paraissent très intéressantes, si sur un site, vous pouvez bénéficier d'un cadeau ou d'un bon de réduction mais qu'en

contrepartie vous devez remplir un formulaire, il faut se méfier de cette collecte d'information, il faut repérer les champs obligatoires de ceux qui sont facultatifs.

Faire la distinction entre les sites internet légaux et illégaux

Pour faire cette distinction, il faut faire attention à quatre critères :

-vérifier les mentions légales, elles concernent l'identification et les modalités de contact et de contractualisation avec l'éditeur du service ainsi que les modalités de traitement de vos données personnelles

-vérifier la politique de respect du droit d'auteur

-se méfier des publicités abondantes

-le paiement : ce n'est pas parce qu'un site est payant qu'il est forcément légal, des sites illégaux sont payants, les trois précédents critères sont plus fiables que la tarification